

ARCHIVES

départementales et métropolitaines

Département du Rhône

Suivi des affaires juridiques

6141W 1-6141W2

2002-2009

Introduction

Zone d'identification

Cote :

6141W 1-6141W2

Date :

2002-2009

Description physique :

Importance matérielle : 0,3 ml

Importance matérielle : 2 article(s)

Organisme :

Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon

Description du profil :

Nom de l'encodeur : Instrument de recherche produit au moyen du logiciel Mnesys de la société Naoned Systèmes

Langue : Instrument de recherche rédigé en français

Origine :

Rhône (France). Conseil départemental / Administration / Service Affaires juridiques et assurances

Modalités d'entrée :

Type d'entrée : versement

Date d'entrée : 23/05/2023

Zone des conditions d'accès et d'utilisation

Conditions d'accès :

Le versement est communicable à l'exception de la cote 6141W1 (vie privée).

Répertoire

6141W/1 “Communauté Saint-Egidio”, contentieux.

2005-2009

Biographie ou Histoire :

Par arrêt du 21 avril 2009 rendu à la requête du Département du Rhône, la cour administrative d'appel de Lyon annule le jugement du 22 mars 2007 du tribunal administratif de Lyon. Ce dernier avait censuré la délibération du Conseil général du Rhône du 22 juillet 2005 attribuant une subvention de 300 000 euros à l'association Communauté de Sant'Egidio France en vue de l'organisation de la 19e rencontre internationale pour la paix.

Présentation du contenu :

Requêtes, mémoires, notes, correspondance.

6141W/2 Atelier de restauration des mosaïques du musée de Saint-Romain-en-Gal-Vienne, statuts et activités.

1990-2009

Biographie ou Histoire :

Les Départements de l'Isère et du Rhône créé en 1981 une “Entente interdépartementale” afin d'assurer la gestion d'un atelier de restauration de mosaïques ayant vocation à intervenir en faveur du patrimoine des deux départements. Cependant, face aux sollicitations des musées et sites archéologiques nationaux et internationaux, l'atelier décide d'élargir son activité en répondant à des appels d'offre. Aussi, afin de respecter le cadre légalitaire de la mise en concurrence, les services juridiques des deux collectivités se verront contraints de modifier à plusieurs reprises les statuts l'Entente.

Présentation du contenu :

Suivi juridique des statuts et activités de l'atelier de restauration comprenant : notes, correspondance, requête, conventions, marchés de restauration, budgets, comptes rendus de réunion, audit juridique.
